



Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETÉ

AR_2015_010

interdiction de circulation

Le Maire de la Commune de PRENERON
VU la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,
VU l'article L 2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la route,
CONSIDERANT la fête locale de PRENERON les samedi 01 août et dimanche 02 août 2015,

ARRETE

Article 1 : Compte tenu de l'implantation d'un chapiteau sur la rue du curé Jean-Pierre Dauriac (ex rue du village), par le comité des fêtes de Préneron.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite sur la rue du curé Jean-Pierre Dauriac, Du vendredi 31 juillet 2015 à 12h au lundi 03 Août 2015 à 12 heures.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par la force publique.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, publié et affiché en Mairie, sera transmise à :
Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIC-FEZENSAC

Fait à PRENERON, le 31 Juillet 2015
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et Publication le 31 juillet 2015

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2015 032-213203326-20150731-AR_2015_010-AR